FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion:

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 14.333.008,351 DT et une valeur liquidative égale à 3,205 DT par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE » au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observations :

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- 1- Les emplois des liquidités et de quasi-liquidités représentent 20,07 % de l'actif total au 31 décembre 2023 ; ce taux d'emploi est en dépassement du taux maximum de 20 % fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- 2- La note des états financiers 6.2, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds depuis le 01/01/2019 pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées tel que demandé par le CMF à la suite des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement «FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE» ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des

procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 19 mars 2024

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES :
FMBZ KPMG TUNISIE
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

BilanExercice clos le 31 décembre 2023

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

<u>ACTIFS</u>	<u>Note</u>	Au 31.12.2023	Au 31.12.2022
AC 1 - Portefeuille titres	<u>AC1</u>	11 477 128,434	10 884 149,729
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		9 494 323,888	9 014 506,408
b - Obligations et valeurs assimilées		1 982 804,546	1 869 643,321
c - Autres valeurs		0,000	0,000
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		2 886 369,751	2 767 262,648
a - Placements monétaires	AC2	2 056 492,539	2 104 781,696
b - Disponibilités	AC3	829 877,212	662 480,952
AC 3 - Créances d'exploitation	AC4	15 191,596	11 492,266
AC 4 - Autres actifs		0,000	0,000
TOTAL ACTIFS		14 378 689,781	13 662 904,643
<u>PASSIFS</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	<u>PA1</u>	33 073,758	19 098,668
PA 2 - Autres créditeurs divers	PA2	12 607,672	12 019,814
TOTAL PASSIFS		45 681,430	31 118,482
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	<u>CP 1</u>	13 712 666,921	13 106 707,156
CP 2 - Sommes distribuables	<u>CP 2</u>	620 341,430	525 079,005
a - Résultat distribuable de l'exercice		618 136,237	487 047,695
b- Régul. Résultat distribuable de l'exercice		2 205,193	38 031,310
1 Trogan Troodital distributions do l'oxorolos		2 200, 190	33 331,310
TOTAL ACTIF NET		14 333 008,351	13 631 786,161
TOTAL ACTIC NET ET DACCIEC		44.070.000.704	40.000.004.040
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		14 378 689,781	13 662 904,643

Etat de résultat

Exercice clos le 31 décembre 2023

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	<u>Note</u>	<u>Du 01.01.2023 Au</u> <u>31.12.2023</u>	<u>Du 01.01.2022</u> <u>Au 31.12.2022</u>
Revenus du portefeuille titres	<u>PR 1</u>	607 189,138	527 612,586
a- Dividendes		457 231,713	383 503,755
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		149 957,425	144 108,831
c - Revenus des autres valeurs		0,000	0,000
Revenus des placements monétaires	<u>PR 2</u>	238 357,340	175 501,610
Total des revenus des placements		845 546,478	703 114,196
Charges de gestion des placements	<u>CH 1</u>	-201 012,560	-193 021,555
REVENUS NET DES PLACEMENTS		644 533,918	510 092,641
Autres produits		0,000	0,000
Autres charges	<u>CH 2</u>	-26 397,681	-23 044,946
RESULTAT D'EXPLOITATION		618 136,237	487 047,695
Régularisation du Résultat d'exploitation		2 205,193	38 031,310
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		620 341,430	525 079,005
Régularisation du Résultat d'exploitation (annulation)		-2 205,193	-38 031,310
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		71 231,223	-272 199,396
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-4 020,853	24 576,947
Frais de négociation des titres		-2 309,280	-3 329,484
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		683 037,327	236 095,762

Etat de variation de l'actif net

Exercice clos le 31 décembre 2023

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

(Exprime en Dinars Tunisiens)	Du 01.01.2023	Du 01.01.2022
	Au 31.12.2023	Au 31.12.2022
,		
VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS	683 037,327	<u>236 095,762</u>
a - Résultat d'exploitation	618 136,237	487 047,695
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	71 231,223	-272 199,396
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-4 020,853	24 576,947
d - Frais de négociation de titres	-2 309,280	-3 329,484
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	0,000
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>18 184,863</u>	1 502 632,725
a- Souscriptions	110 214,885	1 623 896,256
Capital	34 600,704	540 064,378
Régularisation des sommes non distribuables	47 935,286	737 929,054
Régularisation des sommes distribuables	27 678,895	345 902,824
b- Rachats	-92 030,022	-121 263,531
Capital	-29 549,853	-40 070,071
Régularisation des sommes non distribuables	-40 445,370	-54 976,750
Régularisation des sommes distribuables	-22 034,799	-26 216,710
Droits de sortie	0,000	0,000
VARIATION DE L'ACTIF NET	701 222,190	1 738 728,487
ACTIF NET		
a- En début de l'exercice	13 631 786,161	11 893 057,674
b - En fin de l'exercice	14 333 008,351	13 631 786,161
NOMBRE DE PARTS		
a- En début de l'exercice	4 467 226,147	3 967 231,840
b - En fin de l'exercice	4 472 276,998	4 467 226,147
VALEUR LIQUIDATIVE	3,205	3,052
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	5,013%	1,801%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

NOTE 1: PRESENTATION DU FONDS

« FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 09 Mars 2005, sous le N° 09-2005.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1 DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances MAGHREBIA.

Sa durée de vie est de 50 ans à compter de sa date de constitution le 29 juillet 2005.

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE a été destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte ASSURANCES MAGHREBIA VIE. À la suite de la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009 l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

Depuis le 06 avril 2010, le **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144077/B/N/N/000.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus de capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20%.

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire initial de ce fonds est la banque L'UNION INTERNATIONALE DES BANQUES. Le gestionnaire étant UNION FINANCIERE S.A.

En date du 25 mars 2021, le « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE » a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier pour le changement du dépositaire du fonds désignant l'ARAB TUNISIAN BANK en tant que nouveau dépositaire en remplacement de l'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES et aussi l'agrément pour l'ajout de « Assurances MAGHREBIA Vie » en tant que nouveau distributeur des parts de « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE ».

NOTE 2: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2023**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3: PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE:

La comptabilité de « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE » est tenue au moyen du logiciel CARTHAGO ASSET MANAGEMENT.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

NOTE 4: EXERCICE SOCIAL:

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

NOTE 5: UNITE MONETAIRE:

Les comptes de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE sont libellés en Dinar Tunisien.

NOTE 6: PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

6.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

6.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilés

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.
- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente. Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.
- La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres OPCVM correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.
- L'identification et la valeur des titres ainsi évalués, sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

6.3- Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds détient une seule ligne de BTA y compris la ligne de BTA « juillet 2032 » dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er Janvier 2018 Elles sont valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective à partir du 1er Janvier 2019.

6.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

6.5- Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

NOTE 7 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

NOTE 7.1 : NOTES SUR LE BILAN

AC1 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2023** à 11 477 128,434 DT et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2023	% de l'Actif Net
	a-Actions et valeurs assimilées Et droits rattachés				
	1-Actions				
TN0003400058	AMEN BANK	10 664	249 418,979	355 655,064	2,48%
TN0007830011	ASSURANCES MAGHREBIA	20 678	1 248 869,900	1 084 561,100	7,57%
TNDKJ8O68X1	ASSURANCES MAGHREBIA VIE AA	124 972	761 345,070	755 955,628	5,27%
TN0004700100	ATL	15 310	56 425,450	55 100,690	0,38%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	20 782	480 605,842	954 496,478	6,66%
TN0006610018	ATTIJARI LEASING	2 950	47 140,000	49 238,450	0,34%
TN0001800457	BIAT	12 175	562 677,030	1 115 765,700	7,78%
TN0002200053	BT	17 782	83 076,354	94 920,316	0,66%
TN0007550015	CITY CARS	3 938	38 108,207	47 992,406	0,33%
TN0007670011	DELICE HOLDING	29 108	390 741,963	339 544.820	2,37%
TN0007410012	ENNAKL AUTOMOBILES	27 325	344 827,244	335 414,375	2,34%
TN0007570013	EURO-CYCLES	13 608	241 036,740	215 482,680	1,50%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	102 115	571 087,073	903 717,750	6,31%
TN0005700018	PGH	56 342	415 283,564	426 396,256	2,97%
TN0007610017	SAH	69 555	497 085,560	555 535,785	3,88%
TN0001100254	SFBT	81 698	604 443,012	1 010 195,770	7,05%
TN0003900107	UIB	24 795	411 314,071	642 314,475	4,48%
SOUS.TOTAL 1			7 003 486,059	8 942 287,743	62,39%
	2- titres OPCVM				
TNBICI0E13Y6	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	523	50 040,117	59 026,303	0,41%
TTNS4K5BAEM01	FIDELITY SICAV PLUS	2 250	320 118,750	320 184,000	2,23%
TNEEIQKVLG38	TUNISO EMIRATIE SICAV	1 603	172 301,694	172 825,842	1,21%
SOUS.TOTAL 2			542 460,561	552 036,145	3,85%
TOTAL Actions et valeurs assimilées Et droits rattachés (I)			7 545 946,620	9 494 323,888	66,24%
	Bons de Trésor assimilables				
TN0008000663	BTA 7.5% Juillet 2032	150	129 225,000	133 691,466	0,93%
Total Bons de Trésor assimilables			129 225,000	133 691,466	0,93%
	Emprunts d'Etat				
TNI9EO2MTU05	ENAT2 2022 C 9.6%	1 700	170 000,000	177 153,973	1,24%
TN4A4WPDZOC	ENAT3 2022 C 9.6%	1000	100 000,000	102 209,315	0,71%
Total Emprunts d'Etat			270 000,000	279 363,288	1,95%
	Emprunts Obligataires				
TN0004700803	ATL 2019-1	5 000	100 000,000	100 659,235	0,70%
TNBWI945JEA5	ATL 2023-1	800	80 000,000	85 834,871	0,60%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2	2 500	250 000,000	254 586,338	1,78%
TN0004700712	ATL SUBORDONNE 2017	1 500	30 000,000	30 398,886	0,21%
TN0003100773	BNA SUBORDONNE 2018-1	1 200	48 000,000	49 284,197	0,34%
TN0004201455	CIL 2018-1	1000	20 000,000	21 621,654	0,15%

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2023	% de l'Actif Net
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023-1	2000	200 000,000	209 224,044	1,46%
TN0007310410	HL 2017-02	500	10 000,000	10 300,274	0,07%
TN0007310501	HL 2018-02	2 000	120 000,000	129 376,438	0,90%
TN0002102085	TL SUBORDONNE 2018	1500	90 000,000	97 572,822	0,68%
TNYJL6N2AEP6	TLF 2022-1	4 000	320 000,000	337 995,541	2,36%
TN0002102127	TUNISIE LEASING&FACTORING 2019	3200	192 000,000	201 182,006	1,40%
TN0002102010	TUNISIE LEASING 2018-1	1 000	40 000,000	41 713,486	0,29%
Total Emprunts Obligataires			1 500 000,000	1 569 749,792	10,95%
TOTAL Obligations et valeurs assimilées (II)			1 899 225,000	1 982 804,546	13,83%
TOTAL I+II			9 445 171,620	11 477 128,434	80,07%

Le coût d'acquisition du portefeuille titre s'élève au 31 Décembre 2023 à 9 445 171,620 DT contre 8 925 174,863 DT à la clôture de l'exercice 2022, soit une augmentation de 519 996,757 DT.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2023 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions	483 536,790
Titres OPCVM	320 118,750
Emprunts des sociétés	530 000,000
Total	1 333 655,540

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2023 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Remboursement	Plus ou Moins- values réalisées
Actions Titres OPCVM	190 143,600 205 515,183	185 610,370 206 027,560	0,000 0,000	-4 533,230 512,377
Emprunts des sociétés	418 000,000	0,000	418 000,000	0
Total	813 658,783	391 637,930	418 000,000	-4 020,853

AC 2 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2023 à 2 056 492,539 DT, il se détaille comme suit :

Désignation	Echéance	Nombre de jours	Taux	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2023	% de l'actif Net
PL 9.64% AB 91J 25-03-2024 (*)	25/03/2024	91	9,64%	1 350 000,000	1 352 530,500	9,44%
PAT 10.24% STB 90J 17-03-2024	17/03/2024	90	10,24%	500 000,000	501 571,069	3,50%
PAT 9.74% 90J0.200MDT STB 04-02-2024	04/02/2024	90	9,74%	200 000,000	202 390,970	1,41%
Total				2 050 000,000	2 056 492,539	14,35%

^{*}Créances sur opérations de prise en pension livrée sur 1 387 bons BTA 7.2% Mai 2027

AC 3 : Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2023** à 829.877,212 DT contre 662 480,952 au 31.12.2022 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2023	Au 31.12.2022
Avoirs en banque	810 315,272	662 480,952
Somme à l'encaissement	19 561,940	0,000
Total	829 877,212	662 480,952

AC 4 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2023** à 15.191,596 DT contre 11 492,266 au 31.12.2022 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2023	Au 31.12.2022
Intérêts courus sur compte courant	15 191,596	11 492,266
Total	15 191,596	11 492,266

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2023** à 33 073,758 DT contre 19 098,668 au 31.12.2022 et s'analyse comme suit :

Désignation	Au 31.12.2023	Au 31.12.2022
Rémunération du gestionnaire à payer Rémunération du dépositaire à payer	16 322,712 16 751,046	14 850,299 4 248,369
Total	33 073,758	19 098,668

PA2 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au **31.12.2023** à 12 607,672 DT contre 12 019,814 DT au 31.12.2022 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2023	Au 31.12.2022
Redevance CMF à payer	1 250,162	1 137,394
Publication	200,000	200,000
Retenue à la source à payer	2 312,738	2 154,219
Rémunération CAC	8 844,772	8 528,201
Total	12 607,672	12 019,814

CP1 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 se détaillent comme suit :

Capital au 01 Janvier 2023	
Montant en Nominal	4 467 226,147
Nombre de parts	4 467 226,147

Nombre de porteurs de parts	7
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant en Nominal	34 600,704
Nombre de parts	34 600,704
Nombre de porteurs de parts	0
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant en Nominal	29 549,853
Nombre de parts	29 549,853
Nombre de porteurs de parts	0
Capital au 31 Décembre 2023	
Montant en Nominal (2)	4 472 276,998
Nombre de parts (1)	4 472 276,998
Nombre de porteurs de parts	7

- (1) Les opérations de souscriptions et rachats peuvent être effectuées en fractions de parts : millième de parts, Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat des parts s'appliquent aux fractions de parts.
- (2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments, le capital s'établit à 13 712 666,921 DT détaillé comme suit :

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net	
Montant Fin de l'exercice au 31.12.2022	13 106 707,156	13 106 707,156	
Souscription de l'exercice	34 600,704	34 600,704	
Rachat de l'exercice	-29 549,853	-29 549,853	
Résultat 2022 capitalisé	525 079,005	525 079,005	
Régularisation du résultat 2022 capitalisé	3 438,903	3 438,903	
Régularisation des Sommes non Distribuables	7 489,916	7 489,916	
Autres Mouvements	64 901,090	685 242,520	
Variation de plus ou moins-values potentielles sur titres	71 231,223	71 231,223	
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	-4 020,853	-4 020,853	
Frais de négociation des titres	-2 309,280	-2 309,280	
Sommes distribuables de l'exercice		620 341,430	
Montant Fin de l'exercice au 31.12.2023	13 712 666,921	14 333 008,351	

CP2: Sommes Distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds de capitalisation. Le solde de ce poste au 31 Décembre 2023 présente un montant de 620 341,430 DT contre 525 079,005 DT au 31 Décembre 2022 ; il se détaille ainsi :

Désignation	Du 01.01.2023 Au 31.12.2023	Du 01.01.2022 Au 31.12.2022
Résultat Distribuable de l'exercice Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	618 136,237 2 205,193	487 047,695 38 031,310
Total	620 341,430	525 079,005

NOTE 7.2: NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

PR1 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève pour la période allant du **01.01.2023** au **31.12.2023** à 607 189,138 DT contre 527 612,586 au 31.12.2022 et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2023 Au 31.12.2023	Du 01.01.2022 Au 31.12.2022	
Dividendes	457 231,713	383 503,755	
Revenus des Obligations des sociétés	140 957,425	139 917,050	
Revenus des BTA	9 000,000	4 191,781	
Total	607 189,138	527 612,586	

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève pour la période allant du **01.01.2023** au **31.12.2023** à 238 357,340 DT contre 175 501,610 DT au 31.12.2022 et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2023 Au 31.12.2023	Du 01.01.2022 Au 31.12.2022	
Revenus des dépôts à vue	62 374,753	61 953,885	
Revenus des Placements à Termes	76 516,087	4 781,696	
Revenus des Prises en Pension Livrée	99 466,500	108 766,029	
Total	238 357,340	175 501,610	

CH1: Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01.01.2023** au **31.12.2023** à 201 012,560 DT contre 193 021.555 DT au 31.12.2022 et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2023 Au 31.12.2023	Du 01.01.2022 Au 31.12.2022	
Rémunération du gestionnaire Rémunération du dépositaire	184 261,514 16 751,046	163 162,898 29 858,657	
Total	201 012,560	193 021,555	

CH2: Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01.01.2023** au **31.12.2023** à 26 397,681 DT contre 23 044,946 DT au 31.12.2022 et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2023 Au 31.12.2023	Du 01.01.2022 Au 31.12.2022
Honoraires du commissaire aux comptes	10 825,148	10 138,498
Redevance CMF	14 112,387	12 496,435
Publicité et Publication	200,000	370,069
Commissions bancaires	54,146	30,344
Charges divers	1 190,000	0,000
Impôts et taxes	16,000	9,600
Total	26 397,681	23 044,946

NOTE 8: AUTRES INFORMATIONS

8-1 Données par part et ratios pertinents

	31.12.2023	31.12.2022	<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
Devenue des placements	0.400	0.457	0.454	0.000	0.450
Revenus des placements	0,189	0,157	0,154	0,092	0,153
Charges de gestion des placements	-0,045	-0,043	-0,046	-0,036	-0,045
Revenus nets des placements	0,144	0,114	0,108	0,056	0,108
A decreased Ma	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,006	-0,005	-0,005	-0,004	-0,005
Résultat d'exploitation (1)	0,138	0,109	0,103	0,052	0,103
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,009	0,002	0,010	-0,002
Sommes distribuables de l'exercice	0,139	0,118	0,104	0,062	0,101
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,000	-0,009	-0,002	-0,010	0,002
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,016	-0,061	0,058	-0,072	-0,027
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-0,001	0,006	0,012	0,025	-0,103
Frais de négociation de titres	-0,001	-0,001	-0,001	-0,001	-0,002
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,015	-0,056	0,068	-0,048	-0,132
		•			
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	0,153	0,053	0,171	0,004	-0,029
Droits d'Entrée	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Droits de Sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,015	-0,056	0,068	-0,048	-0,132
Régularisation du résultat non distribuable	0,002	-0,008	0,006	-0,01	0,003

Sommes non distribuables de l'exercice	0,017	-0,064	0,074	-0,058	-0,129
Valeur liquidative	3,205	3,052	2,998	2,820	2,816
Charges de gestion de placement/ actif net moyen	1,43%	1,55%	1,58%	1,56%	1,58%
Autres charges / actif net moyen	0,19%	0,18%	0,17%	0,18%	0,18%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,39%	3,90%	3,50%	2,26%	3,64%
Actif net moyen	14 071 447	12 490 211	11 658 137	10 277 278	10 860 872

8-2 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE moyennant une commission de gestion de 1,10% HT par an de l'actif net du FCP MAGHEREBIA DYNAMIQUE. Le calcul des frais de gestion se fera une fois par semaine et viendra en déduction de l'actif net. Le règlement effectif de la société UNION FINANCIERE se fera dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois.

Le paiement de la commission est devenu mensuel à partir du mois de mai 2014.

8-3 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'ARAB TUNISIAN BANK. Celle-ci perçoit une commission globale hors taxes égale à 0,1% par an de l'actif net du FCP MAGHEREBIA DYNAMIQUE avec un minimum de 5 000 DT HT et un maximum de 25 000 DT HT par an.